

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

---

FACILITER L'EXERCICE, PAR LES ÉLUS LOCAUX, DE LEUR MANDAT - (N° 660)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL18

présenté par  
M. Philippe Doucet, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Modifier ainsi l'alinéa 2 :

1° Substituer aux mots : « indemnités fixées pour »

les mots : « indemnités allouées au titre de » (*le reste sans changement*) » ;

2° Substituer aux mots : « faisant fonction »

les mots : « qui font fonction ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.